



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	--	---------------------

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 15,3 ha en vue d'une extension de carrière  
Carrière des Abbayes - Communes de Le Thieulin et St Denis des Puits (28)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Sablières du Thieulin

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FULCHIRON Jean - Président Directeur Général

RCS / SIRET

3 2 5 0 8 9 4 4 9 0 0 0 2 0

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	La surface défrichée représente une surface totale de 153243 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne les opérations de défrichement qui doivent être réalisés sur environ 15,3 hectares de boisements (essentiellement chênaie-charmaie) situés à l'Est et en limite Nord de la carrière actuelle.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est de rendre possible l'extension de la carrière des Abbayes exploitées par la SAS Carrières du Thieulin.

Cette extension permettra :

- de pérenniser l'activité de la carrière pour une durée de 30 années
- de répondre à la demande des clients de la société
- de gérer les différentes qualités de matériaux extraits pour élaborer des produits adaptés à la demande (couleur, granulométrie)

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Une partie des terrains sollicités pour le défrichement a fait déjà l'objet d'une coupe forestière. Pour les terrains encore boisés, le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches.

L'ensemble des défrichements sera finalisé au cours de la première phase quinquennale d'exploitation.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement; la phase d'exploitation concernera la carrière à réaliser.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation de défrichement
- Demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE
- Notice d'Incidence Natura 2000
- Dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (casquette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du défrichement	153 243 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Les Abbayes du Loir  
Communes de Le THIEULIN et  
ST DENIS DES PUIFS

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 1 ° 06 ' 56 " E Lat. 48 ° 23 ' 06 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Arrêté Préfectoral du 6 avril 2007

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation de la carrière de sables projetée par la SAS Sablières du Thieulin

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Les sols sont actuellement occupés par des espaces forestiers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

\*

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Les communes du Thieulin et de Saint-Denis-des-Puits ne disposent pas encore de document d'urbanisme. Une carte communale est en projet sur chacune des deux communes. Ces cartes communales délimiteront prochainement les zones constructibles des zones non constructibles.

Les deux communes du projet font partie de la communauté de communes du Pays Courvillois dont le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) commun avec celui du Pays du Combray est en cours d'élaboration. Il devrait être arrêté au printemps 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet fait partie des massifs forestiers du Bois de la Gâtine et du domaine du Bois de Landry. Ces bois sont recensés en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II. Il s'agit du périmètre d'inventaire des « Boisements des sources du Loir » (n° 240003932). (Ancienne ZNIEFF de 1ere génération non reclassée en 2nd génération)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone d'extension de la carrière du Thieulin se situe à environ un kilomètre au Nord du Parc Naturel Régional du Perche
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire de zones humides a été réalisé sur la base des critères floristiques et pédologiques, suivant la réglementation en vigueur. Les extractions futures vont nécessiter la destruction de ces zones humides. Les mesures compensatoires sont détaillées dans l'étude d'impact accompagnant la demande ICPE.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site soumis au défrichement fait partie de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) "Nappe du Cénomaniens", aspect évoqué dans la notice hydrologique et hydrogéologique de l'étude d'impact du dossier d'extension de carrière
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux captages font l'objet de prélèvements AEP sur la commune de Thieulin. Le périmètre du captage du « Bois des Blot - Villenaigre » est inclus pour partie sur la commune de Champrond-en-Gatine et permet d'alimenter en eau potable la commune voisine. Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière fait partie du site NATURA 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Forêts et étangs du Perche » (ZPS - FR 25120004). La demande ICPE est à ce titre soumise à la réalisation d'une notice d'incidence Natura 2000. Cette notice, réalisée par le cabinet CERESA est jointe à l'étude faune flore, au fascicule 3 de l'étude d'impact du dossier ICPE
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude d'impact ICPE pour l'extension de la carrière présente un volet faune flore détaillé, incluant une notice d'incidence Natura 2000 et un dossier de dérogation espèces protégées. Ce dossier présentera les impacts sur la biodiversité associés en particulier au défrichement et les mesures de réduction et de compensations de ces impacts.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces incidences sont traitées dans le cadre du dossier ICPE et de son étude d'impact.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le défrichement entraîne la disparition temporaire d'espaces forestiers. Les terrains défrichés seront reboisés en tant que boisement compensateurs, aspects précisés dans la future demande de défrichement
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa faible de retrait gonflement des argiles Remontées de nappe : sensibilité faible à forte Séisme : zone de sismicité 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les défrichements seront source de bruit, à l'image de tous les travaux forestiers
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de la carrière et de l'installation de traitement des matériaux voisins peuvent être source de nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les phares des engins peuvent engendrer des émissions lumineuses</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Le défrichement sera à l'origine de la production de bois et de déchets végétaux, valorisés en bois de chauffage ou broyés sur place.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une procédure relative à l'archéologie préventive est prévue dans le cadre du dossier ICPE, de même qu'une approche des modifications du paysage</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le défrichement va temporairement modifier les possibilités d'usage des terrains : sylviculture remplacée par l'exploitation de carrière</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'exploitation de la carrière voisine et des installations de traitement des matériaux extraits peuvent présenter des effets cumulés avec le projet de défrichement : bruits, poussière, trafic routier, boues en particulier.

Aucun autre projet nouveau susceptible d'avoir des effets cumulés avec le défrichement n'a été recensé en périphérie du site

Données des sites :

<http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr/diffusion/recherche>

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-prefet-a1115.html>

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement d'environ 15 ha de surfaces boisées sur les communes du Thieulin et de St Denis des Puits est un préalable à la possibilité d'étendre la carrière voisine des Abbayes du Loir, exploitée par la SAS Sablières du Thieulin.

Cette extension de carrière est soumise à une demande d'autorisation préfectorale d'exploiter au titre des ICPE. Cette demande est accompagnée d'une étude d'impact à laquelle est jointe :

- un volet faune flore, incluant une dérogation pour espèces protégées et une notice Natura 2000
- une notice hydrologique et hydrogéologique

Les différents impacts potentiels du défrichement seront traités dans le cadre de cette étude.

Des boisements compensateurs sont prévus et détaillés dans la demande de défrichement et l'étude d'impact.

Au regard du formulaire rempli et de ses annexes, il nous apparaît que le projet de défrichement n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact spécifique.

## 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>cartographie des espaces naturels d'inventaire ou protégés proches du projet</p> <p>périmètres de protection de captage d'eau potable</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MAISSE

le, 13 juin 2013

Signature

**SAS LES SABLIERES DU THIEULIN**  
 S.A. Capital 366.000 €  
**LE THIEULIN - 28240 LA LOUPE**  
 Code APE 142 A Le Président Directeur Général  
 IDE : 325 089 449 RCS Charais  
 Tél. : 02 37 49 88 36 - Fax : 02 37 49 83 04  
 Jean FULCHIRON

## Classification des déchets du Code de l'environnement.

**Tableau 3 Classification des déchets**

Origine	Code	Typologies des déchets
Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche	02 01	Fumiers, Issues de céréales
Déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande, des poissons et autres aliments d'origine animale	02 02	Déchets d'industries agroalimentaires, Biodéchets, Graisses...
Déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao, du café et du tabac, de la production de conserves, de la production de levures, de la préparation et de la fermentation des mélasses	02 03	Biodéchets, issues de céréale, ...
Déchets provenant de l'industrie des produits laitiers	02 05	Déchets d'industries agroalimentaires, effluents lactiques, biodéchets ...
Fraction collectée séparément	20 01	Déchets de cuisine et cantine, Graisses,...
Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetièrè)	20 02	Déchets verts,...

### D.3.2. Origine géographique

L'ensemble des déchets identifiés à ce jour est issu du Loiret et des départements limitrophes. Une telle unité repose sur un approvisionnement local. Cependant afin de garantir son approvisionnement pour la production d'énergie avec des déchets à fort potentiel méthane, il est indispensable de pouvoir recevoir des matières collectées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est évident que pour des raisons économiques et environnementales cette collecte sera réalisée en cas d'absolue nécessité et pour des déchets à fort potentiel énergétique (huiles, sous-produits animaux, graisses, biodéchets gras, issues de céréales, glycérine...).

2013-04-16 Présentation du projet - Réf ABGB-PP-130416-C - FMS

21/73



Etudes - Montage de Projets

**Naskeo**  
environnement

Naskeo Environnement  
52 Rue Paul Vaillant Couturier  
92240 MALAKOFF  
Tel-Fax : 01 57 21 34 70 - 71

Naskeo Environnement  
INRA LBE - Avenue des  
étangs  
11100 Narbonne  
Tel-Fax : 04 68 47 51 01 - 40

S.A. au capital de 63 334 € - N° SIRET 482 142 544 00030 - Code APE 3700Z - N° TVA FR19 482 142 544





*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère chargé  
 de l'environnement

**Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**  
**Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire**  
**À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734**

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
 LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
 PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

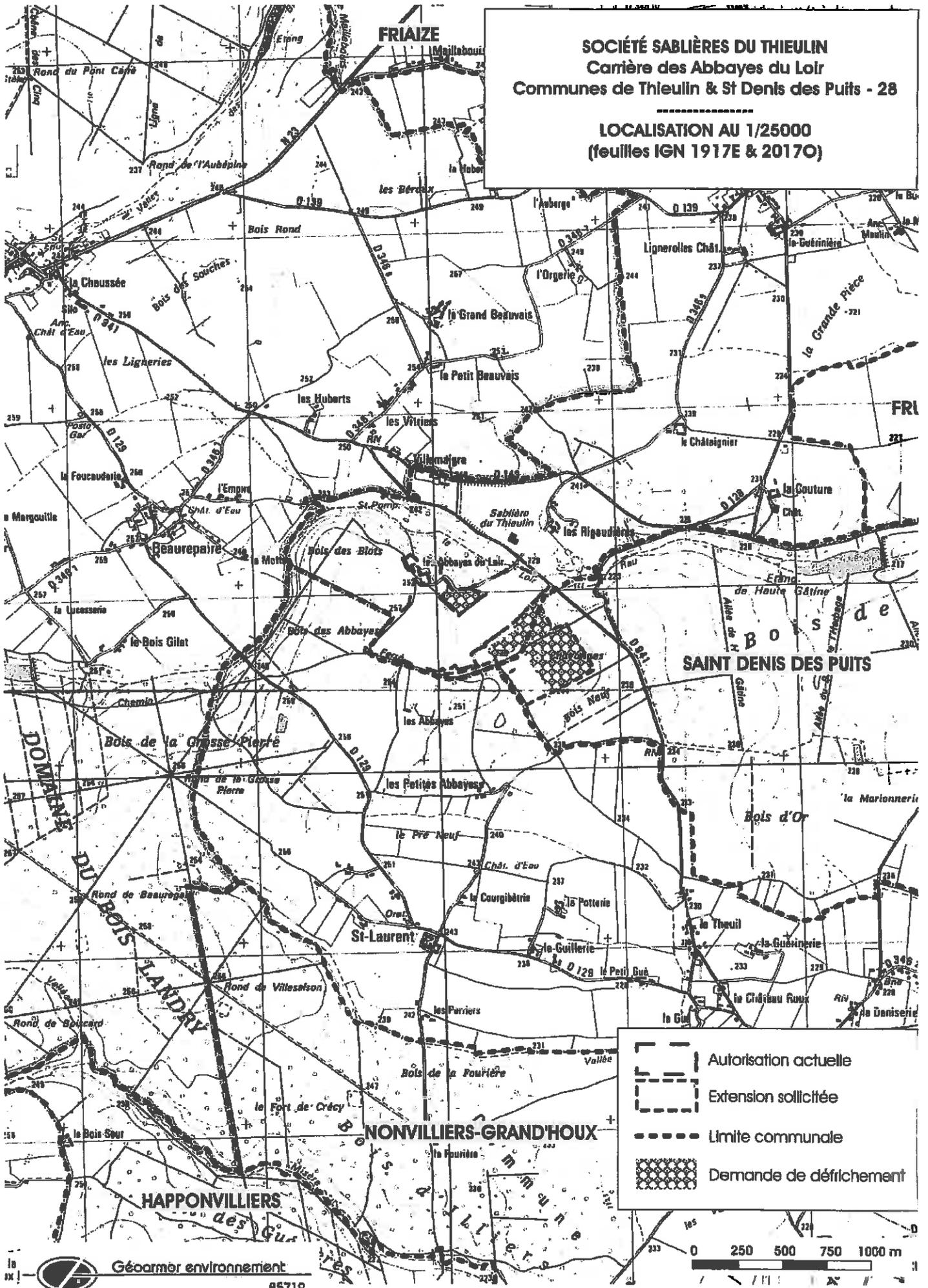
Personne physique			
Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	
Personne morale			
Nom	FULCHIRON	Prénom	JEAN
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
		Chemin de Saint-Eloi	
Code postal	91720	Localité	MAISSE
		Pays	FRANCE
Tél.	01 64 99 25 00	Fax	01 64 99 25 08
Courriel		@	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	MALAVAL	Prénom	CECILE
Qualité	RESPONSABLE ENVIRONNEMENT		
Tél.	01 64 99 25 00	Fax	01 64 99 25 08
Courriel	cecile.malaval @ fulchiron.com		

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**



**SOCIÉTÉ SABLIERES DU THIEULIN**  
 Carrière des Abbayes du Loir  
 Communes de Thieulin & St Denis des Puits - 28

LOCALISATION AU 1/25000  
 (feuilles IGN 1917E & 2017O)

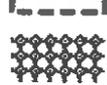


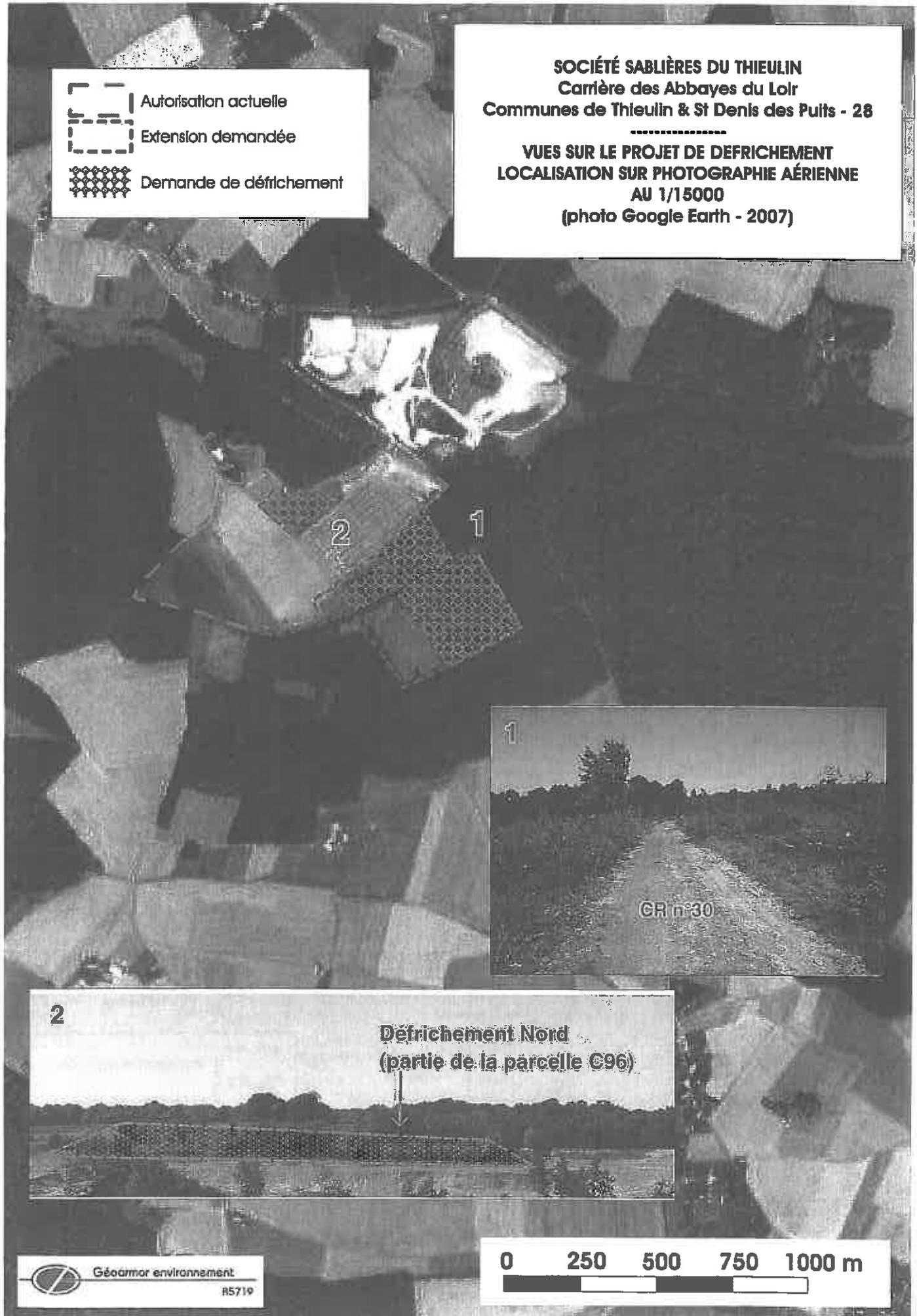
	Autorisation actuelle
	Extension sollicitée
	Limite communale
	Demande de défrichement



**SOCIÉTÉ SABLÈRES DU THIEULIN**  
Carrière des Abbayes du Loir  
Communes de Thieulin & St Denis des Puits - 28

-----  
**VUES SUR LE PROJET DE DEFRIQUEMENT**  
**LOCALISATION SUR PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE**  
**AU 1/15000**  
(photo Google Earth - 2007)

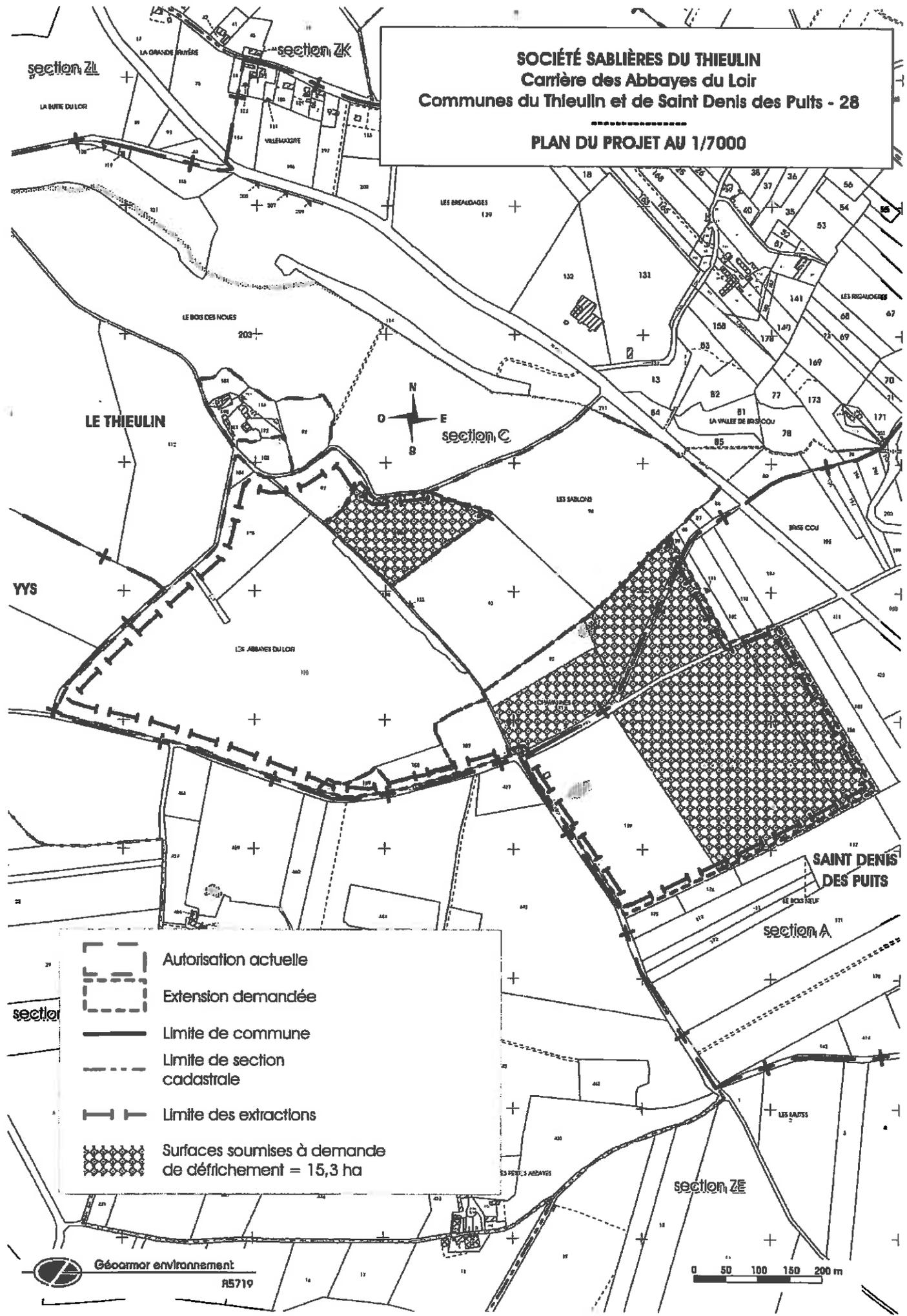
-  Autorisation actuelle
-  Extension demandée
-  Demande de défrichement



0 250 500 750 1000 m

**SOCIÉTÉ SABLIERES DU THIEULIN**  
**Carrière des Abbayes du Loir**  
**Communes du Thieulin et de Saint Denis des Puits - 28**

**PLAN DU PROJET AU 1/7000**



-  Autorisation actuelle
-  Extension demandée
-  Limite de commune
-  Limite de section cadastrale
-  Limite des extractions
-  Surfaces soumises à demande de défrichement = 15,3 ha

**SOCIÉTÉ SABLIERES DU THIEULIN**  
 Carrière des Abbayes du Loir  
 Communes de Thieulin  
 & St Denis des Puits - 28

**PLAN DES ABORDS**  
 AU 1/5000



 Géomar environnement  
 R5719



**Autorisation actuelle** 

**Extension sollicitée** 

**Demandes de défrichement** 

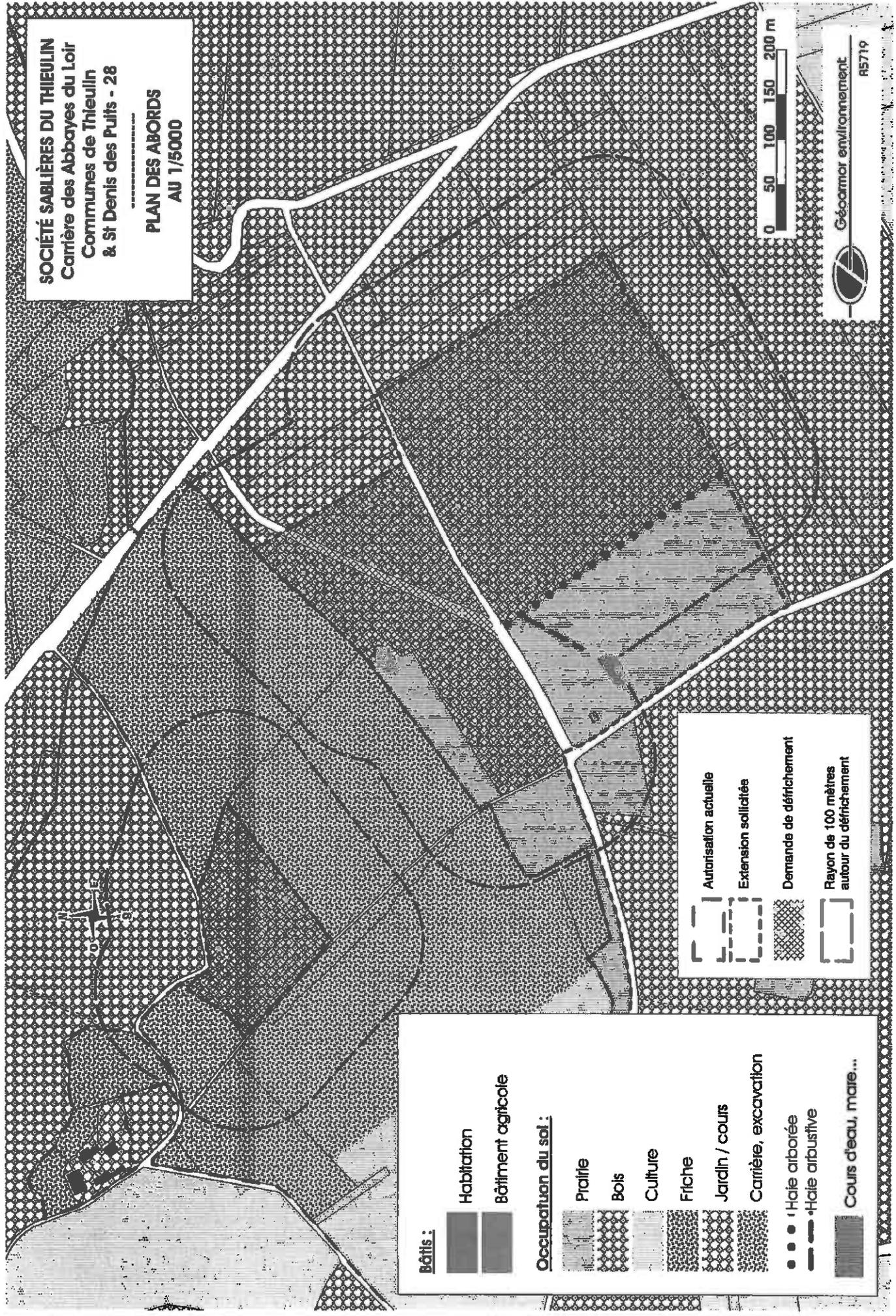
**Rayon de 100 mètres autour du défrichement** 

**Bâtis :**

-  Habitation
-  Bâtiment agricole

**Occupation du sol :**

-  Prairie
-  Bois
-  Culture
-  Friche
-  Jardin / cours
-  Carrière, excavation
-  Haie arborée
-  Haie arbustive
-  Cours d'eau, mare...







**Périmètres  
 de  
 protection**

Echelle : 1:50 000

**Légende**

- captages publics
- captages activité agro alimentaire
- captages eau de Paris
- captages en projet
- captages privés
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- DUF
- ▭ Périmètre désigné communautaire
- ▭ cours d'eau

**SECTEUR LE THIEULIN ET ST DENIS DES PUIITS**

